



A retourner à

Administration communale d'Arbaz
Service Constructions
Route du Village 14
1974 Arbaz

ou

E-mail

constructions@arbaz.ch

Annonce du début des travaux

Selon l'article 55 al. 3 lettre b) de la Loi sur les constructions du 15 décembre 2016, le bénéficiaire d'une autorisation de construire ou son mandataire est tenu d'informer la Commune du début des travaux. Sont réservés les devoirs d'annonces à d'autres entités, en particulier à l'office compétent en matière de protection civile.

Requérant : _____

Parcelle No : _____

Dossier communal No : _____

Mandataire : _____

Direction des travaux (personne de contact) : _____

Téléphone _____

E-Mail _____

Nature des travaux : _____

Date du début des travaux : _____

Durée estimée des travaux : _____

- Le contrôle d'implantation sera effectué par un géomètre breveté, en date du : _____
Protocole à adresser à la Commune avant l'exécution du radier à l'adresse e-mail suivante : constructions@arbaz.ch
- Les éventuels documents devant être transmis avant le début des travaux (selon les conditions de l'autorisation de construire) ont été fournis ou sont joints en annexe (*inscriptions servitudes au RF, plan des raccordements, etc.*)

Signature

Lieu et date : _____

Cette annonce doit parvenir à la Commune minimum 5 jours avant le début des travaux.

A remplir par le service

Taxes de base de raccordements réglées

N/A

Contrôlé, en ordre le : _____

Inscriptions RF (servitudes, etc.)

N/A

Contrôlé, en ordre le : _____

Contrôle d'implantation

N/A

Contrôlé, en ordre le : _____

Plans d'exécution

Non remis